Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

DEPARTEMEN' DE L'EURE

027-212705404-20221021-D2022-29-DE REPUBLIQUE FRANCAISE

Réception par le préfet : 28/10/2022

ARRONDISSEMENT **DES ANDELYS**

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL: 02.32.52.12.94

TELECOPIE: 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE: 17/10/2022 DATE D'AFFICHAGE LE: 26/10/2022

Séance du Vendredi 21 Octobre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS:

EN EXERCICE: 15 PRESENTS: 13 VOTES: 14

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le vendredi vingt et un octobre à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 17 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Héléna MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S): 2 POUVOIR: 1

PRESENTS: Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Claire ESPASA, Yann GRUMBACH, Lydia KONYA. Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jonathan PETIT, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES: Tom KUBLER, Rémy PONT (pouvoir donné à Mme VALLET).

Secrétaire de séance : Jonathan PETIT

Délibération : APEER - Mise à disposition du personnel

Mme le Maire présente au conseil municipal une convention avec APEER pour une mise à disposition d'un agent d'entretien pour les espaces verts à compter du 1er janvier 2023 date à laquelle la commune ne sera plus liée avec le contractuel actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec APEER
- d'inscrire au budget primitif 2023 les dépenses nécessaires.

Pour extrait conforme au registre. Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 21 octobre 2022 Le Maire, Héléna MARTINEZ.

